

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 1 de 9

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Pénétrant et lubrifiant à base de pétrole. Fluide barrière pour joints mécaniques. Qualité alimentaire.

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Chesterton International GmbH	
Rue:	Am Lenzenfleck 23	
Lieu:	D-85737 Ismaning GERMANY	
Téléphone:	+49 89 99 65 46 - 0	Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50
E-mail:	eu-sds@chesterton.com	
Interlocuteur:	eu-sds@chesterton.com	Téléphone: +49 89 99 65 46 - 0
E-mail:	eu-sds@chesterton.com	
Internet:	www.chesterton.com	
Service responsable:	eu-sds@chesterton.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS, 24/7) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.1. Substances

###### Composants pertinents

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 2 de 9

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Extincteur à sec

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz/vapeurs, irritant / Toxicité aiguë

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 3 de 9

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

###### **Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

###### **Pour les non-secouristes**

Aucune information disponible.

###### **Pour les secouristes**

Aucune information disponible.

##### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

##### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

###### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

###### **Pour le nettoyage**

Aucune information disponible.

###### **Autres informations**

Aucune information disponible.

##### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

###### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

###### **Information supplémentaire**

Observer le mode d'emploi.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 4 de 9

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Tenir à l'écart de:

- Gel
- Forte chaleur
- Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### **Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

##### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée:

- Lunettes avec protections sur les côtés, lunettes à coques

##### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: Epaisseur du matériau des gants:  $\geq$  0,4 mm, Temps de pénétration:  $>$ 480 min

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: Epaisseur du matériau des gants:  $\geq$  0,1 mm, Temps de pénétration  $>$  30 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .

##### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

##### **Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

##### **Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 5 de 9

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	sans odeur	
Point de fusion/point de congélation:		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Inflammabilité:		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		> 150 °C
Température d'auto-inflammation:		Aucune donnée disponible
Température de décomposition:		Aucune donnée disponible
pH-Valeur:		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		22 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:		Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune information disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):		~ 0,85 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:		Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non explosif conforme UE A.14

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 6 de 9

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

- Comburant, fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 7 de 9

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune information disponible.

#### **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune information disponible.

#### **Expériences tirées de la pratique**

Aucune information disponible.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

##### **Autres informations**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 8 de 9

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

##### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

##### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 662FG(E) Fluide de barrage 22, 690FG(E) Lubrifiant (en vrac)

Date de révision: 27.03.2025

Page 9 de 9

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,7,8,9,10,11,12,16.

##### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
EC50: Effectice concentration, 50 percent  
DNEL: Derived No Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

##### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.